



DECISION ADMINISTRATIVE

N°147/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat avec l'association « Compagnie Troc »

Considérant l'organisation du festival théâtre « tu peux l'ouvrir » du mercredi 12 au samedi 15 octobre 2022 sur la commune de Vif ;

Considérant la volonté de la commune de proposer des spectacles adultes, lors de l'événement ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec l'association « Compagnie Troc » située 2 Boulevard de la Résistance, 38450 – Vif, représentée par M. Tarquis en sa qualité de Président, pour le spectacle suivant : «**Boris Vian**», pour un montant total TTC de 200 € (deux cents euros).

La représentation se déroulera le jeudi 13 octobre 2022 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Vif dans le cadre du Festival « Tu peux l'Ouvrir ».

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 26 septembre 2022

**Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire**

Guy Genet